

Archives : censure nouvelle, censures anciennes

Nous publions ici un texte de notre amie Annie Lacroix-Riz, refusé par *Le Monde*, le journal de la bourgeoisie jésuitique qui donne des leçons de morale et d'impartialité.

On dit du bien de Marc Bloch mais on s'en prend (voir le texte de Pierre Nora, Jacques Julliard, Luc Ferry, Gilles Kepel) aux historiens « militants ». La question n'est pas qu'un historien soit (ou ne soit pas) militant. La question est que l'historien soit un historien. Comme si Marc Bloch n'avait pas été un historien et quel historien ! Comme si Marc Bloch n'avait pas été militant ! Il a été fusillé pour cela.

On pense inmanquablement au mot de Robespierre « Qu'importe de louer un mort, pourvu qu'on puisse calomnier les vivants »

Lacroix-Riz, Archives : censure nouvelle, censures anciennes

Madame, Monsieur,

Je ne doute ni de votre lecture attentive ni de l'encombrement de votre rubrique.

Je m'étonne cependant, d'une part, que vous refusiez d'ouvrir un débat sur la liberté de consulter et d'utiliser à des fins académiques les archives quand elles sont ouvertes et sur le motif du verrouillage des fonds postérieurs à 1934, et, d'autre

part, que votre admiration, si souvent exprimée, pour le grand Marc Bloch, ne vous incite pas à faire connaître à vos lecteurs son active contribution à la mise à jour du complot fasciste préparatoire à Vichy, encore largement ignoré du peuple français malgré les espoirs exprimés en 1943-1944 par l'historien (L'étrange défaite, Paris, Gallimard, 1991, passim ; « La vraie saison des juges », Cahiers politiques, n° 4, p. 238-239, in L'étrange défaite, et « À propos d'un livre trop peu connu », n° 8, in L'étrange défaite, p. 246-253).

Bien cordialement,

Annie Lacroix-Riz

Comment ne pas se féliciter de la protestation contre la fermeture étatique des archives parue dans la rubrique « Idées » du Monde du 26 janvier 2021, succédant à d'autres, nombreuses depuis un an ? Comment ne pas s'étonner aussi de l'attaque allusive contre certains historiens qui préféreraient les « discours militants » à la recherche rigoureuse ?

Précisons que les fonds d'archives publiques ont été largement ouverts dans les décennies précédentes, particulièrement entre la circulaire Jospin du 2 octobre 1997 déclassifiant les fonds 1939-1945 et l'arrêté du 24 décembre 2015 libérant les instructions judiciaires des procès relatifs à la Deuxième Guerre mondiale (jusqu'au terme de ces derniers, presque tous postérieurs à mai 1945). L'État a réaffirmé en 2018 sa volonté de « vérité » -- sur les circonstances de la torture et de l'assassinat par l'armée française du jeune mathématicien communiste Maurice Audin « disparu » le 21 juin 1957 à Alger. Depuis lors, sur cette question et sur le rôle de la France dans le génocide de 1994 au Rwanda, la fermeture a prévalu. Celle-ci se généralise comme en témoigne l'interdit qui « va

s'étendre aux documents classifiés depuis 1934 » -- soit 87 ans (balayant la limite des 50 ans pour les documents « secret-défense » de la loi d'archives du 15 juillet 2015).

Le choix de cette date n'est pas « absurde », car elle marque une étape essentielle du complot ourdi depuis les années 1920 contre la République. C'est à l'été 1934 que Pétain et Laval, alors ministres du gouvernement Doumergue, furent définitivement choisis par les élites financières françaises comme dictateurs d'un État fasciste, sur le modèle italien et allemand, à établir d'urgence (la première tentative du 6 février l'avait montré). Ce complot relevant de la haute trahison (« intelligence avec l'ennemi ou/et atteinte à la sûreté, intérieure ou/et extérieure de l'État »), passible de la peine de mort conformément à l'article 75 du Code pénal, est formellement prouvé, notamment par une masse énorme de documents des Archives nationales, dont les cotes F7 (police générale) et W3 (instruction de la HCJ, 360 cartons). Les archives soumises au régime de la dérogation générale, surtout depuis 1999 (délai de soixante ans de la loi d'archives de 1979, pour les fonds « sensibles » antérieurs à septembre 1939), ont avéré les propos sur la trahison nationale de Marc Bloch dans ses écrits clandestins, L'Étrange Défaite (second semestre 1940) puis, de plus en plus précis jusqu'au printemps 1944 (juste avant son assassinat). Bloch serait donc le chef d'orchestre des « discours militants », de « la petite musique sur "l'État profond" » à propos duquel l'enquête n'aurait jamais été « conduit[e avec] rigueur [... et] méthode scientifique » ?

Les historiens ou politistes français disposant d'un grand écho médiatique, écrit et audiovisuel, ont systématiquement refusé, depuis trente ans, de débattre, entre eux et avec leur public, de ce que Marc Bloch, pourtant officiellement vénéré par l'historiographie, avait écrit sur la conjuration contre la République, la liquidation des alliances extérieures salvatrices et le sabotage de la Défense nationale de la

France. S'ils l'avaient fait et avaient engagé leurs étudiants à les suivre sur ce terrain, ils combattraient aujourd'hui plus aisément le verrouillage des archives qui nous ramène au temps où Robert Paxton s'était vu interdire tous les fonds français sur Vichy. En 1976, alors que le grand œuvre de l'historien américain, *La France de Vichy* (1973), était reconnu, le chartiste Pierre Cézard, spécialiste des archives de l'Occupation, puis directeur de la Section contemporaine des Archives nationales (1970-1983), m'a confirmé que la France, si friande de censure, ne s'était pas grandie (et les AN non plus) en restreignant Paxton aux seuls fonds allemands confisqués par l'armée américaine et transférés aux archives de Washington.

Certains historiens, même en France, ont depuis les années 1990 profité de l'ouverture des fonds. Le bilan qui en est résulté leur a valu de graves mises en cause unilatérales, avec pour chef de file Olivier Dard, professeur à Sorbonne Université qui s'est illustré en 2018 par une notice officielle sur Charles Maurras oubliant que cet antisémite morbide l'était demeuré de 1940 à 1944 et certifiant qu'il n'avait jamais cessé d'être « germanophobe » et « antinazi ». Le rejet ministériel final, devant l'émotion provoquée, de ce texte inconvenant destiné au Livre des commémorations nationales a provoqué... la démission quasi unanime des historiens membres du Haut Comité ad hoc, outrés de pareille « censure », puis une floraison d'articles des mêmes exigeant réédition dans les meilleurs délais des collaborationnistes, de Céline à Rebatet, présentée comme indispensable pour connaître le fascisme « de l'intérieur ».

Conférencier favori de l'Action française, Olivier Dard s'était assuré l'invulnérabilité académique en ridiculisant toute recherche sur les complots de l'entre-deux-guerres contre la République depuis son ouvrage *La synarchie ou le mythe du complot permanent*, Paris, Perrin, 1998. Son combat, poursuivi depuis lors, contre les présumés « complotistes », a

également bénéficié de l'écho grandissant des grands médias écrits et audiovisuels. L'Institut d'études politiques, maître de fait, depuis plus de trois décennies, de l'histoire contemporaine en France, y compris à l'Université, a ainsi poursuivi la croisade menée depuis les années 1950 par les équipes René Rémond-Raoul Girardet puis Serge Berstein-Michel Winock contre toute recherche archivistique sur « le fascisme français » : seconde main, déclarations officielles (exclusivement) contemporaines des faits et « témoignages » ou documents a posteriori non confrontés aux archives ont généré une histoire idéologique, à mille lieues d'une « recherche [scientifique] sur le passé ».

Depuis la déclassification des archives de l'entre-deux-guerres, le monde académique français ne s'est pas, dans son ensemble, précipité pour « regarder en face [...] les blessures du passé ». Lesdites « blessures » étant parfois examinées hors de France, la traduction des travaux étrangers correspondants a été esquivée par la majorité de l'édition. L'interdit jeté par l'IEP sur l'étude via les archives du « fascisme français » et son tapage éditorial et médiatique contre « les "historiens" (sic) étrangers » ne comprenant rien aux spécificités de la France ont été d'une efficacité redoutable. L'a démontré la façon dont l'historien américain Robert Soucy, analyste sérieux des « deux vagues » du « fascisme français » et des liens organiques de ce dernier avec les milieux financiers, a été, plus encore que feu Zeev Sternhell, ridiculisé puis effacé du paysage académique.

Il en va de même pour l'histoire de la « Guerre froide » et celle des violences de la colonisation, du colonialisme et des guerres coloniales, ce que laissent percer les débats soulevés, par bonheur, sur la guerre d'Algérie ou le génocide du Rwanda. Le simple fait de communiquer à Jean-Luc Einaudi, en 1998, conformément à une procédure légale de dérogation (à trente ans) prévue par la loi sur les archives de 1979, des archives sur la répression des manifestations d'octobre 1961

par le préfet de police Maurice Papon -- haut fonctionnaire criminel de Vichy, sous-préfet promu préfet à la Libération, en toute connaissance de cause --, a ruiné la carrière des grands archivistes-conservateurs Brigitte Lainé et Philippe Grand. Il fallait donc être héroïque pour appliquer la loi? Le monde académique ne leur a pas apporté, à l'époque du « procès en diffamation envers un fonctionnaire public » intenté par Papon (1999), et au-delà, un soutien supérieur à celui de leurs pairs, effrayés, ambitieux ou les deux.

Il faut réagir fermement contre le « règlement [pas si] absurde » du « secret-défense », assurément, mais les directeurs de recherches, à l'Université, doivent aussi s'interroger sur leur comportement à l'époque où leurs étudiants puis doctorants pouvaient puiser aux dossiers désormais refermés. L'étouffoir a prévalu, et avec quelle énergie, pour pousser les curieux à l'abandon. L'indignation contre l'intolérable censure d'État serait plus crédible si l'interdit académique de facto n'était couramment pratiqué et si l'historiographie médiatisée n'avait largement œuvré, par l'autocensure et la censure, au recul scientifique désormais imposé par l'État.

Annie Lacroix-Riz, professeur émérite d'histoire contemporaine (Paris 7), chercheuse